

Résolution branche Poste/Logistique

Distrinova : protection des postes à plein temps !

Le projet Distrinova plane comme une épée de Damoclès au-dessus de PostMail. Les nouvelles installations de tri risquent-elles de créer une nouvelle vague de licenciements ? Des emplois à plein temps seront-ils transformés en postes à temps partiel ? Les conditions de travail se dégraderont-elles ? Selon la Poste, il n'y aura en tout cas pas de licenciement (pour le moment). Toutefois, la menace de la perte de pourcentages de travail (postes à plein temps), subsiste. De nouveaux postes ne sont mis au concours qu'à temps partiel, la prochaine étape sera la réduction du taux d'activité des rapports de travail existants. Cependant, pour pouvoir faire vivre une famille, les facteurs ont financièrement besoin de leurs postes à plein temps. **C'est pourquoi transfair demande que la Poste soit obligée de maintenir un maximum d'emplois à plein temps.**

Centres courrier : responsabilité sociale !

Dans les centres courrier, la pression monte. La part d'envois postaux triés automatiquement augmente, la cadence de travail pour les employés de tri ne cesse de s'accélérer. A travers un concours interne, chacun des centres courrier est poussé vers toujours plus de performance. Les salariés qui ne disposent pas du 100% de leurs capacités risquent de se faire écraser. La Poste se définit elle-même comme un employeur social. Elle doit désormais prouver qu'elle applique ses paroles : **transfair exige que la Poste prenne ses responsabilités sociales et qu'elle s'engage en particulier pour les salariés moins performants.**

Nouvelle CCT : un cadre approprié pour les négociations !

La nouvelle loi postale entraîne une adaptation des documents contractuels de la poste, relatifs au droit du travail. Le temps nécessaire est disponible. Toutefois, de telles négociations monopolisent toutes les parties concernées. Afin de ne pas mettre les négociations en danger encore davantage, un environnement constructif est indispensable. Dans de telles circonstances, des charges supplémentaires provoquées par des restructurations sont tout sauf bénéfiques, et elles nuisent inutilement aux négociations. **transfair demande que la Poste renonce à toute restructuration, jusqu'au terme des négociations sur la nouvelle convention collective de travail.**